

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA CDP SUR L’AFFAIRE DITE DE LA VIDEO DE L’AGRESSION D’UNE  
DAME A SACRE-COEUR**

La Commission de protection des données personnelles (CDP) déplore et condamne vivement la diffusion par la presse en ligne et le partage dans les réseaux sociaux d’une vidéo de l’agression d’une dame à Sacré-Cœur

La CDP, dès qu’elle a été formellement saisie par Amnesty International Sénégal, a diligenté une procédure auprès du Parquet de Dakar, pour une suite judiciaire à cette affaire. A la suite de la saisine du Parquet, la CDP a aussi envoyé un signalement et une demande de suppression de la vidéo aux plateformes concernées (Google, Dailymotion, Facebook).

La CDP attire l’attention de la presse en ligne sur ses obligations légales, réglementaires et déontologiques. La loi n°2008-12 du 25 janvier 2008 sur les données personnelles n’admet un régime dérogatoire que dans la mesure où la ligne éditoriale respecte les droits fondamentaux des individus.

La CDP rappelle aussi aux citoyens usagers des réseaux sociaux que le partage et la divulgation d’images, attentatoires à la vie privée et à la dignité de la personne humaine, sont réprimés par le Code pénal.

La CDP réaffirme son engagement aux côtés de la Justice, de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale et de la société civile comme garants du respect de la vie privée.

La Commission réitère aussi sa disponibilité à l’ensemble des citoyens pour renforcer la protection des données personnelles et la sauvegarde de la vie privée au Sénégal.